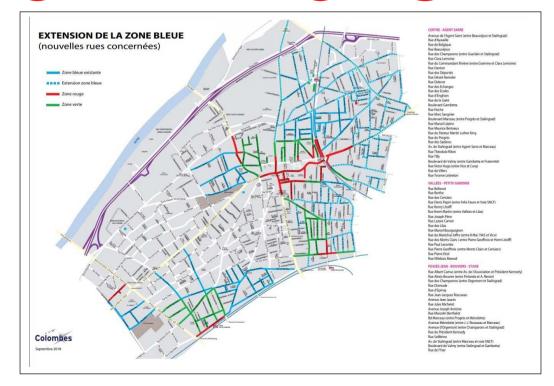






LA ZONE BLEUE S'ÉTEND !!!



Chèr(e)s ami(e)s du Collectif,

A partir du 1^{er} novembre, la municipalité a décidé d'étendre la zone bleue à de nouvelles rues, vous pouvez en consulter le plan sur le site de la mairie; le marquage au sol et la pose des panneaux règlementaires ont été effectués dans les nouvelles rues concernées.

Le Collectif a toujours été favorable à cette mesure qui a permis de libérer des places dans la périphérie des zones payantes, places souvent phagocytées par des voitures ou des utilitaires ventouses.

Les riverains ont pu de nouveau se garer un peu plus facilement, la zone bleue n'est pas la panacée mais les retours que nous en avons eu ont été globalement positifs.

La zone bleue en quelques informations :

N'importe qui peut se garer en zone bleue de 9h à 12h et de 14h à 18h, pour une durée maximale de 3 heures avec le disque règlementaire qui précise l'heure d'arrivée, au-delà vous êtes verbalisable (35 €).

Pour les riverains le stationnement reste gratuit pour un stationnement de 7 jours maximum, mais les véhicules (2 par famille) doivent avoir un macaron zone bleue au prix symbolique d'1 € et valable 2 ans, que vous pouvez obtenir :

A la Police Municipale 7 rue de la Liberté du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 13h,

A l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire)
- votre certificat d'immatriculation / carte grise
- un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Il est également possible de remplir un formulaire sur le site de la marie.

Il est également possible d'obtenir un macaron pour les véhicules de fonction, à condition de pouvoir présenter un courrier de l'employeur stipulant le nom et l'adresse du conducteur. Le macaron doit être apposé sur le pare-brise, en évidence.

TRÈS IMPORTANT:

Pour les résidents des zones payantes au seul profit de Q-Park qui ont un abonnement, les zones bleues sont gratuites sans que le macaron soit apposé sur le pare-brise.

Entre le badge Q-Park, la vignette Critair, l'attestation d'assurance, la vignette du contrôle technique, cela commencerait à faire beaucoup......

Cependant, nous vous conseillons de ne pas acheter le badge <u>électroniquement</u> aux horodateurs, mais d'aller le chercher <u>physiquement</u> au bureau de chez Q-Park dans le parking du centre-ville. Pourquoi ?

Parce que malgré les hypers profits que vous connaissez tous, Q-Park « n'a pas les moyens » de mettre un badge sous enveloppe et de vous l'envoyez après l'achat électronique sur l'horodateur.....

Moralité, comme les logiciels de verbalisation des zones bleues et des zones payantes ne sont pas compatibles sur un même terminal, les ASVP vous verbaliseront systématiquement puisque vous n'aurez pas le badge résident ni le macaron zone bleue apposé sur votre pare-brise! Si cela devait arriver, nous vous conseillons de bien faire valoir vos droits!!!

Encore une fois la DSP avec Q-Park complique tout, conduit à des ennuis pour certains colombiens, et l'on mesure à nouveau la désinvolture du délégataire qui s'avère incapable de confirmer un achat électronique d'un abonnement résident par l'envoi d'un courrier du badge correspondant.

ANNULATION!

Le Collectif Indépendant de Colombes

Témoignez sur <u>parkinggratuit92@gmail.com</u> et nous diffuserons vos informations. Retrouvez toutes nos publications sur <u>www.lecolombesquejaime.fr</u>